



## RÈGLEMENT DU SALON DES ARTS DE CLOHARS-FOUESNANT

**Du samedi 15 juillet au vendredi 28 juillet 2023**

Le Salon des arts de Clohars-Fouesnant poursuit pour son **édition 2023** la proposition qui met en avant un seul domaine artistique. Après la photographie en 2022, le salon revient cette année à **la peinture**. Cette formule sur deux niveaux (invité hors concours et artistes exposants dans la section concours) semble convenir aux participants, ainsi qu'aux visiteurs qui se prêtent avec intérêt au jeu de désigner le prix du public.

Le premier volet du Salon s'articule donc autour d'un **artiste invité** dont la participation est hors concours. Il pourra exposer jusqu'à 15 œuvres et il sera à l'honneur sur toute la durée de la manifestation. Il sera également le président du jury du Salon.

L'artiste invité a le privilège de proposer la **thématique** de la manifestation. Cette thématique développera le deuxième volet du Salon, car elle sera adoptée par les artistes amateurs et professionnels qui exposeront au Salon de Clohars-Fouesnant, aux côtés de l'artiste invité.

L'édition 2023 a le plaisir d'accueillir comme artiste invitée

**GWEN LE GRAND**

Issue de l'École des Beaux-Arts de Quimper et installée aujourd'hui dans le Pays Bigouden, Gwen Le Grand gravite dans un univers artistique très original et proche de la nature dans tous

les sens du terme, car elle peint sur bois à l'acrylique mélangée de sable. Terre, mer, barques, phares, maisons et personnages sont reliés par de jeux d'ombres et de lumières à la manière des vitraux. Ses perspectives dépassent le cadre des tableaux et se poursuivent en dehors des œuvres laissant une grande place à l'imagination. Le thème qu'elle propose aux artistes intéressés d'exposer à Clohars-Fouesnant est

## LES MACHINES DANS LEUR ENVIRONNEMENT

Le mot de l'artiste pour vous guider dans son thème :

Pour le concret, le figuratif :

- tracteur, pelleteuse,
- les treuils sur le port.....

Pour l'imaginaire :

- en jouant seulement sur le graphisme, les lignes comme des engins lancés dans l'espace.....
- par les couleurs, par exemple rouge pour le matériel des pompiers....
- par les formes, des ronds pour des roues de toutes dimensions (garage, courses de voitures ou de vélos.....)
- exemple : une composition avec une scie, un marteau, des tournevis..... atelier de menuiserie et de machines.

A chacun de trouver son idée et le titre de l'œuvre sans oublier le thème !

### 1° CADRE DE PARTICIPATION ET OUVERTURE DU SALON :

Suite à une démarche de candidature, **plusieurs artistes (amateurs et professionnels confondus)** sont sélectionnés par le jury du Salon (dont le président est l'artiste invitée) et peuvent exposer **maximum 4 œuvres** sur toute la durée du Salon. La condition *sine qua non* pour les artistes de valider leur dossier d'inscription au concours est de **présenter au moins une œuvre sur le thème proposé** par Gwen Le Grand. Le reste des œuvres jusqu'à quatre (si d'autres œuvres il y en a) peuvent ne pas représenter ce thème, mais doivent représenter l'univers de l'artiste candidat. **Uniquement les œuvres exposées sur le thème du Salon pourront participer au concours et seront susceptibles de gagner un prix.**

Une fois le processus de candidature clos, **le jury se réunit et sélectionne** les artistes participants au Salon, ainsi que le nombre d'œuvres à exposer par artiste.

Le Salon est ouvert au public pendant deux semaines, 7 jours / 7, du samedi 15 juillet au vendredi 28 juillet, uniquement dans l'après-midi, de 14h à 18h. **Chaque artiste sélectionné pour exposer au Salon devra réaliser une permanence d'un après-midi pendant la durée du Salon.**

## 2° INSCRIPTION ET DROIT D'ACCROCHAGE :

Un dossier d'inscription est à adresser par mail aux organisateurs du Salon jusqu'au vendredi 30 juin, à l'adresse mail [salondesartsclohars@gmail.com](mailto:salondesartsclohars@gmail.com)

Ce dossier comprendra :

- Le bulletin d'inscription dûment rempli ;
- Une liste de 4 œuvres avec les titres, les dimensions et les techniques utilisées (**minimum 2 et maximum 4 œuvres seront choisies par le jury pour être exposées**) ;
- **Information importante** : parmi les 4 œuvres présentées dans le dossier de candidature, au moins 1 œuvre doit répondre au thème proposé par l'artiste invité. Les 3 autres peuvent sortir du cadre du thème, mais devraient être représentatives de l'univers de l'artiste candidat.
- 4 photos (jpeg ou pdf) représentant chacune des 4 œuvres souhaitant être exposées.

Le droit d'accrochage de 16 € (montant fixé par délibération du Conseil Municipal de la commune de Clohars-Fouesnant), réglable par chèque à l'ordre du Trésor Public sera payable **uniquement par les artistes retenus, au moment du dépôt des tableaux** en vue de l'accrochage. L'accrochage des œuvres sera réalisé par les organisateurs.

## 3° PRÉSENTATION DES ŒUVRES :

Les œuvres présentées devront correspondre à la **dimension 4 (au minimum) en figure, paysage ou marine**. Les œuvres devront posséder un système d'accrochage solide : 2 crochets latéraux reliés à une petite cordelette et un crochet central. Chaque œuvre portera au verso :

- Le titre et la technique ;
- Les nom et prénom de l'artiste.

Toute œuvre ne correspondant pas aux consignes ne sera pas accrochée. Toute œuvre dont l'original sera estimé trop éloigné de la photo envoyée en amont, pourrait être refusée.

#### **4° ADMISSION :**

Entre le 3 et le 7 juillet le jury se réunira afin de sélectionner parmi les candidatures reçues, les artistes qui seront exposés au Salon. Les artistes sélectionnés seront contactés par téléphone par les organisateurs. Ils seront informés de la procédure à suivre en vue de l'installation de l'exposition. Chaque artiste participant s'engage à tenir 1 après-midi de permanence et à transmettre en amont ses disponibilités en ce sens.

#### **5° RÉCEPTION DES ŒUVRES :**

Les œuvres préparées seront déposées par les participants retenus à la salle socioculturelle de la commune de Clohars-Fouesnant le lundi 10 juillet entre 9h30h et 12h.

#### **6° ACCROCHAGE ET DECROCHAGE :**

L'accrochage des œuvres sera réalisé par les organisateurs.

Les exposants s'engagent à laisser leurs tableaux pendant toute la durée du Salon.

Les tableaux devront être enlevés par les exposants à l'issue de la soirée de remise des prix, le vendredi 28 juillet à 19h.

Merci de nous prévenir d'une éventuelle indisponibilité à cette date afin d'organiser de façon concertée la reprise de vos tableaux.

#### **7° CLOTURE DU SALON ET REMISE DES PRIX :**

La remise des prix aura lieu le vendredi 28 juillet à 19h.

Quatre prix seront accordés au total : 1 prix du jury et 3 prix du public :

- Prix du jury : un bon d'achat de 150€ dans un magasin spécialisé beaux-arts ;
- 1<sup>er</sup> Prix du public : un bon d'achat de 100€ dans un magasin spécialisé beaux-arts ;
- 2<sup>e</sup> Prix du public : un bon d'achat de 75 € dans un magasin spécialisé beaux-arts ;
- 3<sup>e</sup> Prix du public : un bon d'achat de 50 € dans un magasin spécialisé beaux-arts.

**Comme précisé précédemment dans ce document, uniquement les œuvres répondant au thème du Salon pourront participer au concours et seront susceptibles de gagner un prix.**

Le lauréat du prix du jury sera hors concours l'année suivante et pourra faire partie du jury.

#### **8° ASSURANCES :**

Comme il en est l'usage, durant toute la période du Salon, la Municipalité organisatrice décline toute responsabilité sur les œuvres en cas de vol, incendie ou toutes autres détériorations, mais invite, chacun des exposants, s'ils le souhaitent, à souscrire une assurance personnelle. La responsabilité de la Commune n'est engagée qu'en cas d'incendie du bâtiment.

#### **9° VENTE DES ŒUVRES :**

La municipalité de Clohars-Fouesnant met à disposition du public une liste des pièces exposées, reprenant le titre de l'œuvre, le nom de l'artiste et ses coordonnées en fonction des informations fournies par celui-ci.

Les prix des œuvres exposées ne seront communiqués que sur demande des visiteurs, la municipalité n'étant pas habilitée à vendre des œuvres d'art.

#### **10. INFORMATIONS ET CONTACT :**

Tous les détails et toutes les informations pratiques concernant cette manifestation sont disponibles directement à la mairie et sur les réseaux de communication de la commune. Pour nous contacter, n'hésitez pas à nous écrire à l'adresse mail [salondesartsclohars@gmail.com](mailto:salondesartsclohars@gmail.com)